



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

Compte personnel de formation (CPF) :

Dossier à renvoyer à la DAFOR pour le 25/09

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

- P.1. Edito. Calendrier.
- P.2. Personnels vulnérables: dégradation de la prise en compte du risque face au COVID
- P.3. Journée de carence, imputabilité au service, fourniture en masques, CHSCT: le courrier inter-syndical à la ministre de la FP
- P.4. Lettre ouverte au Président

Il est encore temps

Les alertes se multiplient dans les établissements parisiens : Covid, suspicion de Covid, **quatorzaines, notamment des personnels de vie scolaire... Alors que la distanciation physique est reconnue par les autorités scientifiques comme un des moyens pour limiter la propagation du virus, et que les petits groupes seraient bienvenus pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires accrues, les collègues constatent que les effectifs sont pléthoriques : 28, 30, 31 et même 32 élèves au collège ; 35, 36 37 et parfois même 39 élèves en lycée, dans des salles de classe souvent exigües et mal ventilées.**

Les masques, lorsqu'ils sont distribués aux personnels, sont en nombre insuffisant pour couvrir l'ensemble de leur service.

Les établissements rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre un service de cantine sécurisé : les collégiens, les lycéens mangent ensemble, sans masque, dans des réfectoires la plupart du temps peu aérés.

L'inaction du ministre de l'Education nationale pèse lourd sur les conditions de rentrée. Les suppressions de postes, les suppressions de divisions privent les élèves de groupes allégés et de distanciation physique.

Le maintien de la réforme des lycées fait exploser le groupe classe et intensifie le brassage des élèves.

L'année vient de commencer et il est encore temps de mettre en œuvre un plan d'urgence pour recruter des enseignants, des personnels, notamment sur les listes complémentaires.

Il est encore temps de doter les personnels du matériel de protection en nombre suffisant et de mettre en place la distanciation physique en multipliant les groupes allégés. Au moment où le gouvernement a su trouver des centaines de milliards pour les entreprises, il est encore temps de s'engager dans un objectif de limitation de la propagation du virus et de mettre en œuvre les moyens pour réduire les inégalités sociales et scolaires, comme ont su le faire d'autres pays européens. Voilà quel doit être l'objectif d'une des toutes premières puissances mondiales.

N. Dehez, L. Faivre, K. Valcke,
Co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

Plan Académique de Formation 2020 - 2021

Inscriptions aux stages de formation via Gaia sur Arena
Jusqu'au 22/09



Mobilisation interprofessionnelle pour l'emploi
Jeudi 17 septembre

Manifestation: 14h République-Nation

Personnels vulnérables : dégradation de la prise en compte du risque face au COVID

Une circulaire du Premier Ministre est venue préciser le fonctionnement des services publics d'Etat. Un paragraphe est notamment consacré à la situation des personnels vulnérables. Il confirme la restriction de la liste des pathologies définissant la catégorie des personnels vulnérables ([circulaire à télécharger](#) sur notre site académique). **Cette restriction fait fi de l'état de santé bien réel de nombreux collègues qui ne se voient plus reconnus comme vulnérables alors même que leur pathologie n'a pas disparu depuis le printemps !**

Pour les personnes vulnérables au sens du [décret du 29 août 2020](#), **si le télétravail n'est pas possible, ils** doivent être placés en ASA (autorisation spéciale d'absence, ce qui est un congé distinct du congé maladie ordinaire), sur présentation d'un certificat d'isolement de leur médecin (qui n'est pas un arrêt de travail !) Pour les personnels dont les pathologies ont été sorties de la liste, le SNES-FSU vous conseille de continuer à faire valoir la nécessité d'obtenir les aménagements nécessaires pour renforcer votre protection en vous appuyant sur la circulaire qui le précise explicitement (masques, désinfections plus fréquentes, aménagement du poste de travail, etc).

Ne restez pas isolés ! Contactez votre section académique du SNES-FSU sur s3par@snes.edu ou au 01 41 24 80 52. Précisez la situation dans votre établissement et les difficultés que vous rencontrez. Avec une vision d'ensemble sur l'académie, vos représentants SNES-FSU pourront intervenir régulièrement auprès des autorités pour renforcer nos demandes de mesures plus protectrices. Le SNES-FSU fera aussi un bilan régulier au niveau national pour faire évoluer la situation dans le sens de la meilleure protection possible de la santé des agents.

Pour les personnels dont la pathologie a été sortie de la liste **et dont la santé nécessite un maintien absolu** en confinement, notamment dans les zones de circulation active du virus, et lorsque le travail à distance **ou le télétravail ne sont pas possibles, la disparition du dispositif d'autorisation spéciale d'absence (ASA) peut pousser le médecin de l'agent à le placer en arrêt maladie.** Le SNES, avec la FSU, demande que cette situation ne perde pas pour que ces agents n'aient pas de jour de carence et pour qu'ils n'épuisent pas leurs droits à congé maladie ordinaire.

#PrioritéSeptembre

Nous voulons :
des moyens pour
travailler en petits
groupes,
notamment pour
les élèves en difficulté

snes
fsu

Détails : Le graphique est un carré à dominante bleue. En haut à gauche, une bande rouge contient le hashtag #PrioritéSeptembre en blanc. Le texte principal est en blanc et jaune. En bas, le logo SNES-FSU est visible.

Quelle situation administrative pour les suspicions et cas contact en isolement ?

Le flou demeure à l'heure où nous écrivons ces lignes. Néanmoins des réponses devraient bientôt arriver et nous informerons la profession. Nous défendons évidemment le recours aux ASA (autorisations spéciales d'absence) pour ces situations comme pour la garde d'enfants si cas contact ou suspect ou si l'école est fermée.



Mémento disponible au S3. Vous pouvez en faire la demande pour le recevoir dans votre établissement en écrivant à s3par@snes.edu

Journée de carence, imputabilité au service, fourniture en masques, CHSCT : le courrier intersyndical à la ministre de la Fonction Publique



Madame Amélie de Montchalin

Ministre de la transformation et de la fonction publiques

Hôtel de Rothelin-Charolais

101 rue de Grenelle

75700 Paris

Les Lilas le 8 septembre 2020

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur un certain nombre de demandes immédiates dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Concernant le jour de carence, nous nous étions adressés à plusieurs reprises au précédent gouvernement. Ces interventions avaient conduit à une suspension de ce dispositif de fin mars à début juillet. De manière incompréhensible, ce dispositif a été rétabli le 11 juillet. L'argument de la « lutte contre l'absentéisme » qui semble être la justification de cette mesure est totalement erroné, plusieurs études et évaluations ont démontré que le jour de carence ne réduit pas le nombre de jours d'absence au global, un report s'effectuant sur des arrêts plus longs. Cette mesure génère un report du recours aux soins, ce qui est délétère pour la santé de l'agent.e, coûteux pour la sécurité sociale et peut favoriser la transmission des pathologies, en particulier en situation épidémique. En tant qu'incitation à se rendre au travail malgré des troubles somatiques ou psychiques, elle envoie un message à contre-courant des préconisations sanitaires les plus élémentaires devant inciter les agent.e.s, au moindre symptôme, à consulter et pour la COVID-19 à se faire dépister. Elle contrevient ainsi à la prévention de l'épidémie puisqu'elle est une incitation à minorer tout symptôme, y compris de la COVID-19, afin d'éviter le prélèvement d'une partie du traitement. Nous vous demandons donc l'abrogation définitive du jour de carence et, dans l'immédiat, la prolongation de sa suspension.

Ensuite, l'absence de reconnaissance de l'imputabilité au service du fait d'avoir contracté la COVID-19 est contreproductif pour favoriser l'engagement des agent.e.s pour le service public. Pendant cette période épidémique, les agent.e.s ont priorisé l'exercice de leurs missions de service public au péril de leur santé et même de leur vie. La reconnaissance attendue, c'est au moins de leur faciliter les voies d'accès à leurs droits. Prévoir l'imputabilité au service du COVID-19 est indispensable pour maintenir cet engagement, ce d'autant que selon les dernières données, les nouvelles contaminations s'effectuent en particulier en milieu professionnel.

Afin de prévenir un nouveau développement de l'épidémie, nous vous demandons que, conformément aux termes de la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} septembre 2020, les employeurs assurent effectivement la fourniture de masques en quantité suffisante pour tous les agent.e.s de tous les versants.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité de convoquer régulièrement les CHSCT dans tous les services et administrations, et vous rappelons notre opposition à leur suppression dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales.

Monsieur le Président de la République,

Depuis 10 jours, les élèves et les personnels du second degré ont repris le chemin de l'école. Depuis 10 jours, chacun a retrouvé avec plaisir ses collègues ses camarades de classe. Depuis 10 jours, 23 établissements et 193 classes ont fermé pour cause de cas avérés ou suspectés de Covid19. Depuis 10 jours, le nombre de contaminations augmente de manière exponentielle dans tout le pays.

Non, cette rentrée dans nos collèges et nos lycées n'est pas normale. Elle ne pouvait pas l'être. Pas après des mois de confinement qui ont laissé des traces chez les élèves. Pas alors que le virus circule de nouveau activement et que les indicateurs sanitaires, un par un, passent du vert à l'orange et parfois au rouge. Dans ce contexte sanitaire extraordinaire, les personnels et leurs représentants ont appelé pendant des semaines à une préparation à la hauteur de la difficulté, pour éviter à tout prix des fermetures d'établissements, assurer une scolarité la plus normale possible à tous les jeunes tout en préservant la santé de la communauté éducative dans son ensemble. Il aurait fallu une organisation et des moyens, des idées, du dialogue...tout ce que nous avons proposé pour une rentrée en temps et en heure et qui dure. Tout ce que le **Ministre de l'Éducation nationale n'a pas daigné entendre.**

Nos établissements tournent encore, grâce à la conscience professionnelle des personnels, mais à quel prix et pour combien de temps ? La confusion règne quant au recensement du nombre de cas de Covid19, aux décisions à prendre en présence d'un cas avéré.... Nous ne nous satisfaisons pas d'un tel fonctionnement du service public d'Éducation, ce n'est pas le sens que nous donnons à notre engagement au quotidien.

Nous payons le prix de l'impréparation. Les mesures prises dans l'éducation sont plus légères que celles imposées aux entreprises ou lieux accueillant du public, alors que des millions d'élèves fréquentent nos établissements.

D'autres pays ont choisi d'aménager les classes, les horaires, les groupes, avec des recrutements...et de prendre les dispositions les plus pertinentes, rassurer la communauté éducative en tenant compte de la réalité des établissements et des pratiques professionnelles. Il est encore temps d'engager le dialogue que votre ministre nous a refusé, s'enfermant dans un déni de réalité. C'est le sens de notre appel, Monsieur le Président. Face à la crise du Covid, vous réunissez ce vendredi un conseil de défense. Défendez l'école, en prenant les décisions nécessaires :

- ▶ une transparence totale sur la situation sanitaire dans les établissements dès le premier cas
- ▶ une clarification des procédures et des règles à suivre en cas de contamination
- ▶ un dialogue urgent sur des mesures permettant de limiter la propagation du virus (aération, limitation des groupes, horaires adaptés, réquisition de locaux, recrutements extraordinaires, gestion des cantines, ...)

Au-delà de l'urgence sanitaire, nous sommes face à un défi pédagogique inédit. Il ne doit pas y avoir de génération perdue. Cela implique de traiter rapidement la question des moyens, des programmes, des réformes, de l'équipement.

Monsieur le Président, nous l'avons dit et répété : tout doit être fait pour éviter des fermetures d'établissements. Les indicateurs quotidiens montrent que nous n'en prenons pas le chemin. Au-delà des enjeux immédiats liés à cette année scolaire, des annonces ont été faites, par exemple sur les salaires. Elles ne correspondent pas aux attentes des personnels. Il vous revient de répondre à l'urgence de la situation et d'engager des discussions pour l'avenir du secondaire.